

Préavis municipal no 1131/2008

Extension du cimetière de Flon de Vaux - 4^{ème} étape

Au Conseil communal de Lutry,

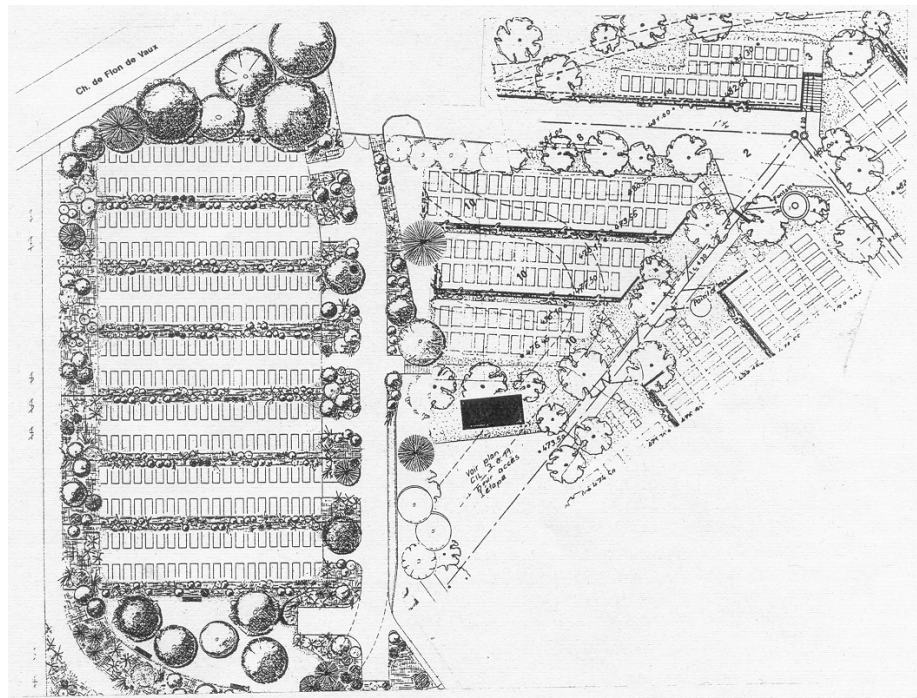
Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En date du 9 novembre 1998, le Conseil communal examinait le préavis municipal no 1002/1998 concernant la 3^{ème} étape de l'extension du cimetière de Flon de Vaux. Suite au débat, un amendement avait été déposé renvoyant ce préavis à la Municipalité pour étude et rapport complémentaires. Le texte de cet amendement avait notamment la teneur suivante :

Il s'agit d'un projet sans âme tracé avec une froideur technique sans lien avec le cimetière actuel.



Compte tenu de la décision du Conseil communal, la Municipalité confiait un mandat d'étude paysager afin d'examiner d'autres solutions intégrées au cimetière existant. Ce travail a débouché sur un nouveau projet qui a fait l'objet d'un second préavis soumis à la Municipalité et adopté par le Conseil communal au cours de sa séance du 29 mars 1999.

2. Travaux réalisés à ce jour

Le cimetière de Flon de Vaux a été aménagé en 1970 pour remplacer le cimetière de Lutry au lieu-dit « La Combe » (1^{ère} étape).

Une première extension a été réalisée en 1988 dans sa partie Nord (2^{ème} étape) et un nouvel agrandissement fut amené en 1999 (3^{ème} étape).

La 3^{ème} étape fut le résultat d'études d'intégration d'un architecte-paysagiste qui proposait d'étendre, sur la parcelle de vigne acquise par la Commune en 1998, le système de terrasses sises dans la partie Est du cimetière.

Dans un premier temps, seules trois terrasses permettant de recevoir 140 tombes à la ligne, furent réalisées et, actuellement elles sont exploitées à partir du réseau intérieur existant. Parallèlement à ces travaux, l'entrée du cimetière a été élargie et aménagée afin d'offrir des proportions et une situation adaptée à un cimetière d'environ 1000 sépultures.



Ce projet prévoyait de réaliser le solde des terrasses d'une capacité de 110 places ultérieurement. Depuis, le terrain disponible d'une surface d'environ 1'200 m² est cultivé par le vigneron de la Commune.

3. Capacité du cimetière

Les emplacements pour les urnes en niche sont en nombre suffisant car, sur les 400 places à disposition, seules 245 sont utilisées.

Pour ce qui concerne les tombes cinéraires, 78 places sont occupées. Leur désaffectation pouvant être effectuée après 15 ans de sépulture, le solde restant, soit 52 places est suffisant..

Jusqu'en 1999, le cimetière avait une capacité de 460 tombes. La 2^{ème} extension du cimetière, réalisée quelques mois plus tard, prévoyait environ 250 places supplémentaires, mais ce sont effectivement 140 places qui furent proposées, portant la capacité à 590 tombes.

Si l'on procède à une dernière extension, 4^{ème} étape, ce seront 110 places qui prendront place sur les trois dernières terrasses actuellement occupées par de la vigne. La capacité du cimetière de Flon de Vaux sera alors de 700 tombes à la ligne et en concession.

La progression démographique annuelle est de l'ordre de 85 habitants pour ces 11 dernières années. En fonction des possibilités de développement futures, la population de Lutry pourrait se stabiliser à 13'000 habitants maximum (PALM).

Taux de mortalité (1997 - 2007)	1,8 %
Taux d'inhumation (1997 - 2007)	10 %
Cycles 30 ans	

En fonction de ces données, la capacité du cimetière devrait être la suivante :

$$13'000 \text{ habitants} \times 1,8 \% \times 10 \% \times 30 \text{ ans} = 702$$

Le règlement vaudois sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur les cadavres (RIMC) stipule à l'art. 55 qu'une zone réservée aux concessions doit être prévue dans le plan d'aménagement du cimetière et la Municipalité est compétente pour en fixer le nombre.

Actuellement le cimetière n'offre plus de réserve pour les tombes en concession. Cependant, une terrasse a été désaffectée en 2006 et des aménagements ont été réalisés courant 2007 en vue de son extension. Grâce à ces travaux, ce sont environ 30 concessions supplémentaires qui pourront y prendre place.

Aujourd'hui, le nombre de places disponibles pour les tombes à la ligne est de 27. A raison de 16 inhumations en moyenne par année, le cimetière pourrait être complet d'ici 1,5 à 2 ans. La prochaine terrasse sera désaffectée en 2010 et elle ne sera pas exploitée avant 2012. De plus, si des éléments imprévisibles susceptibles de modifier les données tels qu'épidémie, accidents, cataclysme, actes terroristes, etc... devaient survenir, alors le cimetière serait en rupture de capacité.

4. Etude géotechnique

La réalisation de la 2^{ème} extension du cimetière de Flon-de-Vaux s'est appuyée sur une étude géotechnique complète, ce qui a permis de définir la constitution du sous-sol dans ce

secteur. Les études de stabilité n'ont montré aucun mouvement caractéristique de la zone pendant la période de mesure. Depuis la mise en service des trois premières terrasses, les géologues n'ont constaté aucun mouvement visible dans ce secteur par l'apparition de fissures ou de déformation sur les ouvrages en béton armé existant.

Cependant, afin de contrôler d'éventuels mouvements de terrain, des points de mesures définis par leurs coordonnées seront positionnés sur les murs et des contrôles annuels seront effectués.

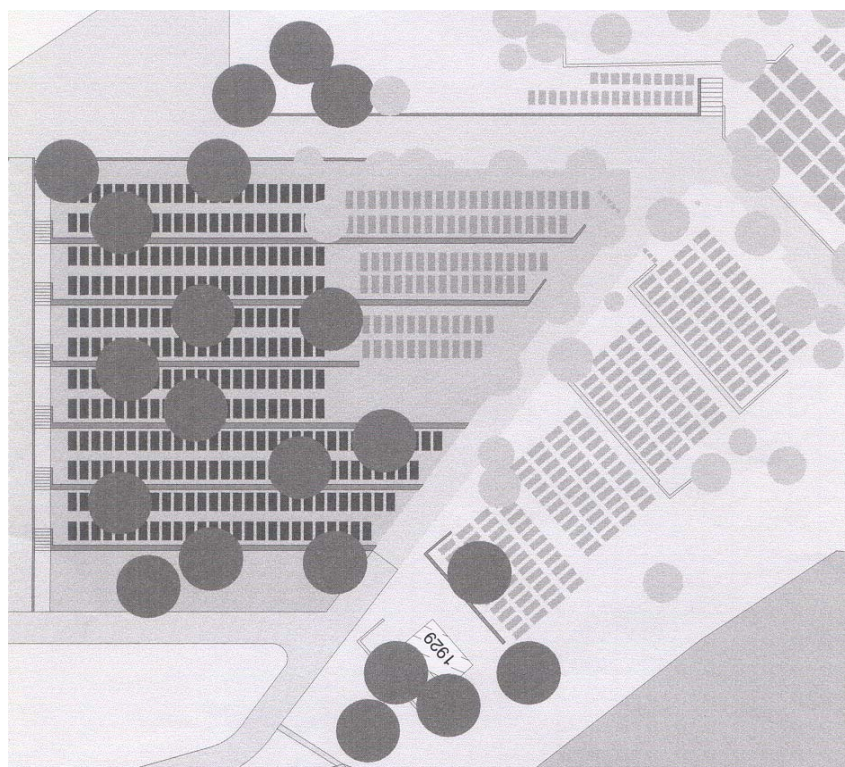
5. Description du projet

Lors de la 3^{ème} extension du cimetière, les observations et études géotechniques ont montré une situation géologique défavorable, le toit de la roche molassique est situé à une dizaine de mètres sous une couche de sable-limon. Cette situation conjuguée avec l'érosion au bas du vallon par la Lutrive a conduit à la réalisation de 9 ancrages dans la molasse. Ces ancrages sont répartis sur les deux murs inférieurs réalisés lors de la 1^{ère} étape de cette dernière extension. Aussi, ce massif ancré a stabilisé l'ensemble de la parcelle.

Les travaux qui seront entrepris consistent à réaliser les deux derniers murs de soutènement. Ils ont été reportés lors de la dernière extension du cimetière afin de limiter l'ampleur des travaux dans un premier temps et de permettre des économies quant aux coûts d'entretien de terrasses non occupées avant une dizaine d'années.

Ces trois nouvelles terrasses viendront en continuité des existantes maintenant ainsi le lien avec le cimetière actuel.

Le bureau d'architecture paysagiste « Paysagegestion » auteur du projet de la dernière extension propose de planter librement une dizaine de pins sylvestres sur les dernières terrasses s'agissant d'une essence bien représentée dans l'arborisation existante. Cette proposition va dans le sens d'une transition douce entre la vigne environnante et son caractère totalement ouvert et l'arborisation du cimetière original qui est plutôt dense.



6. Coût des travaux

Le devis du coût des travaux de génie civil pour la dernière extension du cimetière de Flon de Vaux a été établi par le bureau de Cérenville. Pour estimer le coût de cette opération, notre mandataire a également pris en compte le montant des travaux réalisés en première étape par l'entreprise Barbey.

Nous avons également réactualisé le devis du bureau Paysagegestion pour les travaux paysagers.

Installation de chantier	fr.	11'000.00
Terrassement	fr.	45'000.00
Béton armé	fr.	95'000.00
Evacuation des eaux	fr.	17'000.00
Honoraires d'ingénieurs	fr.	18'000.00
Préparation du sol et engazonnement	fr.	9'000.00
Bordures et escaliers	fr.	6'000.00
Clôtures et portails	fr.	4'000.00
Alimentation en eau et arrosage	fr.	7'000.00
Plantations	fr.	16'000.00
Honoraires géomètre	fr.	10'000.00
Divers et imprévus	fr.	<u>10'000.00</u>
	fr.	248'000.00
		=====

7. Frais d'entretien

L'entretien du cimetière de Flon de Vaux est devisé annuellement à fr. 65'000.-- Ce montant comprend la creuse des tombes, la pose et la dépose des dalles, l'engazonnement, l'entretien des terrasses et des plantations.

Avec l'augmentation de la surface à entretenir, il faudra prévoir une somme annuelle de fr. 75'000.--.

8. Financement

Dans l'objectif de contenir au maximum les emprunts actuels et compte tenu des résultats bénéficiaires des exercices 2006 et 2007 qui ont permis d'alimenter le fonds de réserves « pour investissements futurs », l'entier de cet investissement sera financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par ce fonds de réserves prévu à cet effet (9289.900) dont le montant à disposition au 1^{er} janvier 2007 s'élevait à fr. 2'211'711.65.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement de l'exercice en cours, ni celles des exercices suivants.

9. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal no 1131/2007
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

décide

1. D'autoriser la Municipalité à exécuter l'extension du cimetière de Flon-de-Vaux - 4^{ème} étape pour un montant de **fr. 248'000.--**
2. D'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité le 17 mars 2008

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE LUTRY
Le Syndic

Le Secrétaire

W. BLONDEL

D. GALLEY

Municipale déléguée : A. Savoy